

## **DECouvrez LES 11 OPERATEURS DE COMPETENCES (OPCO) ET LEURS DOMAINES D'INTERVENTION**

Depuis le 1er avril 2019, 11 Opérateurs de Compétences (OPCO) ont été agréés en France, chacun intervenant dans des domaines spécifiques. Ces OPCO jouent un rôle crucial dans le financement de la formation professionnelle et dans le soutien des entreprises dans le développement des compétences de leurs salariés.

### **Découvrons ensemble ces 11 OPCO et leurs champs d'intervention :**

**AFDAS** : Opérateur de compétences des secteurs de la culture, des industries créatives, des médias, de la communication, des télécommunications, du sport, du tourisme, des loisirs, du divertissement et de la formation professionnelle.

**ATLAS** : Opérateur de compétences dédié aux services financiers et à l'assurance.

**OCAPIAT** : Opérateur de compétences des entreprises de proximité, de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales.

**UNIFORMATION** : Opérateur de compétences des entreprises de l'économie sociale, de l'habitat social et de la protection sociale.

**CONSTRUCTYS** : Opérateur de compétences du secteur de la construction.

**L'OPCOMMERCE** : Opérateur de compétences des entreprises de commerce et de distribution.

**AKTO** : Opérateur de compétences des services à forte intensité de main-d'œuvre et des métiers de l'emploi, de la formation, du conseil et de l'orientation.

**OPCO2I** : Opérateur de compétences des industries de l'information et de la communication, de la presse, des agences de presse et des agences de presse en ligne.

**OPCO MOBILITES** : Opérateur de compétences des entreprises des secteurs du transport de voyageurs, de marchandises et de la logistique.

**OPCO EP** : Opérateur de compétences des entreprises de la production agricole, des exploitations et entreprises agricoles, ainsi que des CUMA (Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole).

**OPCO SANTE** : Opérateur de compétences des entreprises de la branche sanitaire, sociale et médico-sociale à but non lucratif.

Chaque OPCO est chargé de collecter les fonds de la formation professionnelle et de les redistribuer pour financer les actions de formation des entreprises et des salariés relevant de son champ d'intervention. Ils offrent également des services d'accompagnement et de conseil pour faciliter l'accès à la formation.